

Montrouge, le 6 novembre 2019

Crédit Agricole S.A. lance un programme d'émission obligataire Panda, permettant un accès au financement de marché en CNY

Crédit Agricole S.A. a obtenu l'approbation réglementaire pour son programme d'émission obligataire Panda, permettant un accès au marché local obligataire Chinese Interbank Bond Market (CIMB). Crédit Agricole S.A. devient de ce fait la première banque européenne G-SIB à obtenir une telle approbation de la banque centrale chinoise People's Bank of China.

L'émission obligataire Panda est émise sur le marché local obligataire CIMB par un émetteur étranger et est libellé en yuan chinois (CNY),

Le programme d'émission obligataire Panda de Crédit Agricole S.A. a été structuré avec un plafond de 5 milliards de CNY (soit environ € 640 millions au cours de change actuel) pouvant être émis partiellement ou totalement au cours des deux prochaines années. Crédit Agricole S.A. a l'intention de lancer prochainement une émission *benchmark* Panda, sous réserve des conditions du marché, et de devenir un émetteur régulier sur le marché CIMB en plein essor afin de financer ses activités en Chine et de diversifier davantage son financement à long terme.

Le groupe Crédit Agricole est présent en Chine depuis plus de 120 ans et a une présence locale dans 6 villes. Trois entités opèrent actuellement en Chine :

- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - via sa filiale Crédit Agricole CIB (China) Ltd ;
- Crédit Agricole Consumer Finance - via GAC-Sofinco, une joint-venture avec Guangzhou Automobile Group ;
- Amundi - via ABC-CA, une joint-venture avec la Banque Agricole de Chine et China Aluminum Corporation.

Le produit de cette première émission obligataire Panda servira à financer sa filiale bancaire chinoise entièrement détenue, Crédit Agricole CIB (China) Ltd., qui étend sa présence locale pour répondre aux besoins de sa clientèle internationale par le biais de financements et de transactions sur les marchés des capitaux. Basée à Shanghai, la franchise chinoise de Crédit Agricole CIB est devenue un moteur de croissance important de la zone Asie-Pacifique pour le Groupe.

L'émetteur, Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central et membre du réseau Crédit Agricole, et son programme d'obligations Panda ont obtenu la notation AAA de l'agence chinoise de notation China Chengxin International Credit Rating.

Le groupe Crédit Agricole est le premier financeur de l'économie française et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe. Leader de la banque de proximité en Europe, le Groupe est également premier gestionnaire d'actifs européen, premier bancassureur en Europe et troisième acteur européen en financement de projets.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 141 000 collaborateurs et 30 000 administrateurs de Caisses locales et régionales, le groupe Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 51 millions de clients, 10,1 millions de sociétaires et 900 000 actionnaires individuels.

Grâce à son modèle de banque universelle de proximité – l'association étroite entre ses banques de proximité et les métiers qui leur sont liés –, le groupe Crédit Agricole accompagne ses clients dans leurs projets en France et dans le monde : banque au quotidien, crédits immobiliers et à la consommation, épargne, assurances, gestion d'actifs, immobilier, crédit-bail, affacturage, banque de financement et d'investissement.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale d'entreprise dynamique et innovante. Elle repose sur une démarche pragmatique qui irrigue tout le Groupe et met chaque collaborateur en action.

Avertissement :

Ce communiqué est réalisé à titre informatif et ne constitue en aucun cas une offre d'achat, de vente ou de distribution de titres dans quelque pays que ce soit.

Le présent communiqué de presse est un communiqué et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil (tel que modifié et complété le cas échéant, à tout moment), (le « **Règlement Prospectus** »).

Toute offre de titres sera réalisée au moyen d'un prospectus d'émission qui contiendra des informations détaillées sur Crédit Agricole S.A., son équipe dirigeante, ainsi que les informations financières le concernant. Tout ou partie du présent communiqué, ne pourra en aucun cas être diffusé dans un pays dans lequel une telle diffusion serait restreinte, interdite ou jugée illégale en vertu du droit applicable, qu'il s'agisse d'une loi, d'un règlement et / ou d'une restriction spécifique de vente applicable.

Le présent communiqué ou les informations qu'il contient n'ont pas pour but qu'il soit versé de quelconque somme d'argent ou qu'il soit fourni des titres ou autre en contrepartie et, si toutefois tel était le cas, un tel versement ou une telle fourniture de titres ou autre ne serait pas acceptée. Ni le présent communiqué, et/ou l'information qu'il contient, ni la diffusion de ce communiqué ou de tout ou partie de l'information qu'il contient ne constitue la base d'un contrat, d'un engagement ou d'une décision d'investissement sur laquelle s'appuyer de quelque manière que ce soit.

Etats-Unis :

Aucun titre n'a été ou ne sera enregistré conformément au « *U.S. Securities Act of 1933* » tel que modifié (le « **Securities Act** »), ni à aucune autre loi applicable aux titres d'un état ou de tout autre juridiction des Etats-Unis. Aucun titre ne pourra être offert, vendu ou distribué aux Etats-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux exigences d'enregistrement en vertu du *Securities Act* et de toute autre loi étatique ou locale relative aux titres, ou lorsque la transaction n'est pas soumise aux exigences d'enregistrement du *Securities Act* et de toute autre loi étatique ou locale relative aux titres. Aucune offre publique n'est effectuée aux États-Unis ou dans tout autre pays où une telle offre publique serait restreinte, interdite ou jugée illégale en vertu du droit applicable, qu'il s'agisse d'une loi, d'un règlement et / ou d'une restriction spécifique de vente.

Espace Economique Européen :

En ce qui concerne les Etats Membres de l'Espace Economique Européen (ci-après dénommés individuellement un « **Etat Membre** »), le présent communiqué s'adresse uniquement et n'est destinés qu'aux investisseurs qualifiés d'un Etat Membre au sens du Règlement Prospectus.

En conséquence, toute personne présente dans un Etat Membre et proposant ou ayant l'intention de proposer une offre des titres obligataires dans cet Etat Membre ne pourra le faire que dans le cas où il n'existe, à la charge de Crédit Agricole S.A ou des mandataires de Crédit Agricole S.A (en ce compris les *joint lead managers* intervenant dans le cadre de l'émission des titres obligataires), aucune obligation de publier un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément à un prospectus existant conformément à l'article 23 dudit Règlement Prospectus.

France :

Les obligations ne seront pas offertes ou vendues au public en France, que ce soit directement ou indirectement, sauf dans le cadre d'une exemption prévue à l'article 1(4)(a) du Règlement Prospectus. L'offre, la vente et la distribution d'obligations, ainsi que tout autre document relatif auxdites obligations ont été et seront uniquement destinés, en France, à des personnes morales répondant à la définition d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus et toute autre loi ou règlement français applicable.

Royaume-Uni :

Le présent communiqué de presse est diffusé et s'adresse exclusivement à : (i) toute personne en dehors du Royaume-Uni ou (ii) à des professionnels de l'investissement relevant de l'article 19(5) du *Services and Markets Act 2000* (« *Financial Promotion* »), Order 2005 (l' « **Order** ») ou (iii) à des entités qualifiées de « *high net worth entities* » et à toute personne à qui le communiqué peut être diffusé, telles que définies à l'article 49(2) (a) à (d) de l'Order, ou à tout autre personne à qui le communiqué peut être légalement diffusé (ci-après conjointement appelés les « **Personnes Concernées** »). Les obligations ne seront disponibles qu'aux Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition de telles obligations ne pourra être réalisés qu'avec des Personnes Concernées. Toute personne qui ne serait pas une Personne Concernée ne devra pas utiliser ou se fonder sur ce document ou son contenu.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

Charlotte de Chavagnac	+ 33 1 57 72 11 17	charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Pauline Vasselle	+ 33 1 43 23 07 31	pauline.vasselle@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa